

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2025

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 07 novembre 2025 pour la réunion du 14 novembre 2025 à 20 heures en la Mairie.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2025
- 2° Voirie de la Rue de la 44e Division US – Détermination de la valeur
- 3° Finances – Décisions modificatives
- 4° Finances – Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget
- 5° Droit de stationnement
- 6° Acquisition de terrains
- 7° Divers et informations
 - Décisions prises par délégations
 - Activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Modalités de vote : scrutin ordinaire.

Président de séance : M. Fabien PEIFER, Maire

Secrétaire de séance : Mme Delphine ANTOINE

Présents : PEIFER Fabien, LENHARD Antoine, BEHR Valérie, ESCHENBRENNER Yannick (à partir du point n° 4), LASSERRE Ludivine, DE ZORZI Daniel (à partir du point n° 5), KIRSCH Céline, ANTOINE Delphine, SIMON Hervé, SITTER Claude, KOBLEK Denis, WEBER Michaël.

Absents excusés : RAUCH Gilbert (procuration à SIMON Hervé), JANNAUD Marjolaine (procuration à KIRSCH Céline), BACH Jérôme.

Absents non excusés :

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2025.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2° Voirie de la Rue de la 44^e Division US – Détermination de la valeur.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu la délibération en date du 27 juin 2025 relative à la rétrocession de la voirie de la Rue de la 44^e Division US,

Vu l'acte notarié en date du 31 juillet 2025 actant la rétrocession de cette voirie à l'euro symbolique,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer une valeur comptable à cette voirie afin que celle-ci soit intégré à l'actif de la commune,

Après en avoir délibéré,

Fixe à 150 000 € la valeur comptable de la voirie de la Rue de la 44^e Division US.

Autorise le Maire et/ou l'Adjointe déléguée à effectuer toutes les opérations découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3° Finances – Décisions modificatives.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

Vu le Budget Primitif Général M57 de l'exercice 2025, adopté par le conseil municipal en date du 11 avril 2025,

Considérant qu'il convient de réajuster les prévisions budgétaires,

Après en avoir délibéré,

Décide :

A. Crédits supplémentaires

D'ouvrir les crédits supplémentaires suivants, sur le budget général de l'exercice 2025 :

<i>CREDITS A OUVRIR - DEPENSES</i>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
041	2112	OPFI	Terrains de voirie	+ 150 000,00 €
<i>TOTAL</i>				<i>+ 150 000,00 €</i>

CREDITS A OUVRIR - RECETTES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
041	1328	OPFI	Autres	+ 150 000,00 €
TOTAL				+ 150 000,00 €

B. Virements de crédits

De procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2025 :

CREDITS A OUVRIR - DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
20	202	OPNI	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	+ 350,00 €
66	6618		Intérêts des autres dettes	+ 600,00 €
TOTAL				+ 950,00 €

CREDITS A REDUIRE - DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2188	OPNI	Autres immobilisations	- 350,00 €
011	627		Services bancaires et assimilés	- 600,00 €
TOTAL				- 950,00 €

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4° Finances – Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») soit 116 151,52 € (hors restes à réaliser), et qu'il est possible de faire application de cet article à hauteur maximale de 29 037,88 €, soit 25% de cette somme,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent avant l'adoption du budget principal M57 et jusqu'au 15 avril au plus tard :

<i>Budget</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts 2025</i>	<i>Montant de l'autorisation</i>
<i>Principal M57</i>	20	0,00 €	0,00 €
	21	116 151,52 €	29 037,88 €
	23	0,00 €	0,00 €

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5° Droit de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu la demande d'un exploitant de foodtruck pour occuper le domaine public de manière hebdomadaire,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'occupation du domaine public,

Après en avoir délibéré,

Fixe à 15 € par mois par occupation le montant du droit de stationnement.,

Fixe à 15 € par mois en cas de mise à disposition du branchement électrique.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6° Acquisition de terrains.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu l'appel de candidatures n° AS 57 25 0142 01 de la SAFER Grand Est en date du 26 août 2025,

Considérant que les parcelles sont attenantes à la forêt indivise de WIESVILLER WOELFLING et se sont naturellement boisées,

Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées comme suit :

<i>Section n°</i>	<i>N° parcelle</i>	<i>Adresse</i>	<i>Surface (m²)</i>
09	0001	Latzenack	1116
09	0002	Latzenack	986
09	0003	Latzenack	481
09	0004	Latzenack	488

09	0005	Latzeneck	525
09	0006	Latzeneck	543
09	0007	Latzeneck	1039
09	0008	Latzeneck	959
09	0009	Latzeneck	2011
09	0010	Latzeneck	1101
09	0011	Latzeneck	843
09	0015	Latzeneck	641
09	0016	Latzeneck	825
09	0018	Latzeneck	1120
09	0019	Latzeneck	1052
09	0020	Latzeneck	1060
09	0021	Latzeneck	1053
09	0022	Latzeneck	528
09	0023	Latzeneck	1395
09	0024	Latzeneck	3646
09	0025	Latzeneck	2157
09	0026	Latzeneck	979
09	0054	Im Matschell	610
09	0055	Im Matschell	2401
09	0056	Im Matschell	2071
09	0060	Im Matschell	2521
09	0061	Im Matschell	863
09	0062	Im Matschell	418
09	0063	Im Matschell	1267
09	0064	Im Matschell	839
09	0065	Im Matschell	927
09	0066	Im Matschell	711
09	0078	Im Matschell	302
09	0079	Im Matschell	275
09	0080	Im Matschell	738
09	0081	Im Matschell	623
09	0082	Im Matschell	1150
09	0083	Im Matschell	631
09	0084	Im Matschell	489
09	0085	Im Matschell	302
09	0086	Im Matschell	1311
09	0087	Im Matschell	1474
09	0088	Im Matschell	1424
09	0230	Latzeneck	731
09	0231	Latzeneck	737
09	0232	Im Matschell	709
09	0233	Im Matschell	704

soit une surface totale de 4 ha 80 a 65 ca.

Le prix total d'acquisition est fixé à 4 808,00 € auquel s'ajoute les frais de la SAFER Grand Est pour un montant de 462 € TTC.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7° Divers et informations.

A. Décisions par délégation

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales suivantes :

- ✓ DEC 2025/006 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n° 03, parcelle n° 53, sise 24 Rue Principale d'une surface totale de 463 m².
- ✓ DEC 2025/007 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n° 11, parcelle n° 332, sis Rue de la 44° Division US, lots n° 2 et 7 d'une surface totale de 1 018 m².
- ✓ DEC 2025/008 : Acceptation du devis établi par la société Les Fils de Ferdinand Beck pour un montant de 7 085,00 € hors taxes.
- ✓ DEC 2025/009 : Acceptation de la proposition d'honoraires du bureau d'études MK Etudes pour un montant de 4 000,00 € hors taxes.
- ✓ DEC 2025/010 : Acceptation de la proposition d'honoraires du bureau d'études MK Etudes pour un montant de 550,00 € hors taxes.

B. Activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES est membre de plusieurs EPCI à savoir :

- ✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING,
- ✓ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC),
- ✓ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN).

A ce titre, elle y est représentée par un ou plusieurs délégué(s).

Rapport des délégués au conseil municipal :

Les représentants de la commune présentent les grandes lignes des projets des différents EPCI.

✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING :

- Le rapport d'activités pour l'exercice 2024 n'a pas été réceptionné à ce jour.

- ✓ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :
 - Présentation des rapports d'activités des exercices 2023 et 2024,
 - Projet de la CASC d'adhérer au SELEM (Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan),
 - Communication relative à l'arrêté préfectoral actant la composition du conseil communautaire après le prochain renouvellement général des conseils municipaux.
- ✓ Office du Tourisme Sarreguemines Confluences
 - Présentation du rapport d'activités pour l'exercice 2024
 - Présentation de la zone fonctionnelle BLIESBRUCK - REINHEIM.

C. Diverses informations

Le conseil municipal a échangé sur les points suivants :

- ✓ Déplacement, les 15 et 16 novembre 2025, de la délégation municipale à MONTMERAC (Charente) pour la signature du jumelage,
- ✓ Aire de jeux aménagement des abords,
- ✓ Voirie Impasse des Vergers,
- ✓ Prochaines cérémonies (vœux du Maire, Fête des Aînés)

Le Maire,



Fabien PEIFER

Le Secrétaire de séance,

Delphine ANTOINE